

2023 DSOL 2 : Subvention d'investissement (128 000 euros) et convention pluriannuelle avec la Fondation Partage et Vie, gestionnaire du Foyer d'Hébergement Marco Polo (13^e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La Fondation Partage et Vie a pour mission d'accueillir, héberger et accompagner les personnes confrontées à la perte d'autonomie.

Cette mission place la fondation au cœur de nombreux sujets de société : le grand âge, la vulnérabilité, l'accompagnement des personnes les plus fragiles, les liens sociaux et la relation avec les familles, les aidants, la fin de vie...

La fondation intervient dans 4 grands secteurs d'activité :

- Maisons de retraite médicalisées et résidences autonomie,
- Services à domicile,
- Établissements sanitaires de soins de suite et de réadaptation,
- Établissements d'accueil pour personnes adultes en situation de handicap.

La Fondation Partage et Vie gère actuellement six établissements médico-sociaux, parmi lesquels quatre accueillent des personnes en situation de handicap : le Foyer d'hébergement Marco Polo (13^e), la Maison d'Accueil Spécialisée MAS Clément Wurtz (13^e) le CAJM la Note Bleue (12^e) et le SAMSAH La Note Bleue (12^e).

Partage et Vie souhaite réaliser des travaux de mise en conformité et d'amélioration des locaux de la cuisine collective permettant la production de repas pour les usagers de ses structures, notamment le Foyer d'Hébergement Marco Polo (13^e).

En effet, cette cuisine, qui réalise en moyenne 250 repas par jour et bénéficie à 150 parisiens en situation de handicap, présente plusieurs dysfonctionnements (fuites d'eau, surfaces détériorées, présence de nuisibles, insécurité au niveau des fluides, vétusté des équipements...).

Le projet de rénovation vise à permettre :

- La conformité de la cuisine aux normes de circulation et de production ;
- Le plaisir gustatif facilité par des équipements de qualité ;

- La sécurité alimentaire grâce à l'amélioration de l'organisation de l'espace cuisine.

La Fondation Partage et Vie sollicite une subvention d'investissement pour lui permettre de réaliser les travaux nécessaires.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder une subvention d'investissement de 128 000 euros pour soutenir ce projet qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie « handicap et accessibilité universelle ». En effet, la collectivité parisienne soutient les initiatives concourant au renforcement de l'offre médico-sociale, à l'accueil et à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

La convention pluriannuelle précise les modalités de fixation de la participation financière de la Ville de Paris.

Je vous propose en conséquence de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle avec la Fondation Partage et Vie pour l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 128 000 euros permettant la rénovation de la cuisine desservant le Foyer d'Hébergement Marco Polo.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2023 DSOL 2 : Subvention d'investissement (128 000 euros) et convention pluriannuelle avec la Fondation Partage et Vie, gestionnaire du Foyer d'Hébergement Marco Polo (13^e)

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant le projet d'investissement porté par la Fondation Partage et Vie ;

Vu le projet de délibération **2023 DSOL 2** en date des _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec l'association une convention pluriannuelle et de lui attribuer une subvention d'investissement ;

Vu l'Avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Lamia EL AARAJE, au nom de la 4^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Partage et Vie, une convention d'investissement pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération pour le projet de rénovation de la cuisine desservant le Foyer d'Hébergement Marco Polo (13^e).

Article 2 : Une subvention d'investissement non renouvelable d'un montant de 128 000 euros est attribuée à a Fondation Partage et Vie, Paris Asso 67463, dossier 2022_07429.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2023 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.